

“Pas de personnalité juridique pour les robots”

Union européenne C'est l'exigence d'un groupe de juristes, industriels et chercheurs qui alertent la Commission.

A la mi-février, le Parlement européen adoptait une résolution demandant à la Commission européenne de proposer des règles sur la robotique et l'intelligence artificielle, en vue d'exploiter leur potentiel économique et de garantir un certain niveau de sûreté et de sécurité. Certains considèrent la création, qui est désormais sur la table, d'une personnalité juridique pour les robots autonomes comme potentiellement dangereuse.

Changement de paradigme

C'est ainsi que Laetitia Pouliquen, qui fut, en son temps, directrice de "Europe for Family", mouvement proche de la Manif pour tous en France, et qui dirige désormais NBIC Ethics, a adressé à la Commission européenne une lettre ouverte signée par plusieurs dizaines d'industriels, juristes, chercheurs et universitaires issus de huit pays européens.

Pour les signataires de la missive, nous serions en face "d'un possible changement de paradigme anthropologique". Autrement dit, c'est la place de l'homme dans nos sociétés qui serait en train de se jouer.

Les auteurs de l'appel reconnaissent que la "création de règles de droit pour la robotique et l'intelligence artificielle est pertinente". Dès lors que les interactions entre l'homme et le robot se multiplient, il est normal, à leurs yeux, que l'UE offre un cadre juridique approprié, de quoi "renforcer les valeurs de la démocratie". Car, disent encore les signataires de la lettre "ce cadre doit être exploré non seulement quant à ses aspects économiques et juridiques", mais aussi à la

lumière de ses "impacts sociétaux, psychologiques et éthiques".

C'est précisément en raison de cette dimension éthique que les auteurs se disent préoccupés par la résolution du Parlement européen recommandant à la Commission la création, à terme, d'une personnalité juridique spécifique pour les robots qui seraient considérés comme responsables de leurs faits et gestes.

Il faut à tout prix, demande M^{me} Pouliquen et ses compagnons de route, que la Commission examine sans parti pris l'impact économique, juridique, social et éthique de l'intelligence artificielle et que cet examen se fasse au bénéfice de toute l'humanité. Il faut aussi, disent-ils, que la Commission n'exagère pas les capacités réelles des robots les plus avancés et ne se laisse pas influencer par certains textes relevant davantage de la science-fiction que de la réalité scientifique.

Inapproprié quel que soit le statut légal

En tout état de cause, créer une personnalité juridique pour un robot serait, à leurs yeux, inapproprié quel que soit le statut légal envisagé. Pas question d'accorder aux robots des droits humains car ce serait en contradiction avec le droit (humanitaire) européen. Pas question d'accorder un statut juridique au robot en s'inspirant du modèle de la personne morale, "puisque elle implique l'existence de personnes physiques derrière elle pour la représenter". Pas question de s'inspirer du régime anglo-saxon, qui est "complexe, exige des compétences très spécialisées et ne résout pas la question de la responsabilité".

Bref, M^{me} Pouliquen et ses amis estiment que l'Union européenne, si elle doit encourager le développement de l'industrie de la robotique, doit le faire "pour limiter les risques sur la santé et assurer la sécurité des êtres humains". Et c'est bien la protection des utilisateurs de robots et des tiers qui "doit être au cœur de toutes les dispositions légales de l'Union".

J.-C.M.